

ANNEXE A

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX
PROJET DE SOUTIEN DES COMMISSIONS DU SUD-SOUDAN/NORD-SOUDAN
POUR LE DÉSARMEMENT, LA DÉMOBILISATION ET LA RÉINTÉGRATION :
MATÉRIEL TTPO**

OBJECTIF

À l'appui de l'engagement du Canada de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (CSSDDR) afin qu'elle puisse remplir son mandat, la Corporation commerciale canadienne (CCC), en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), invite les sociétés intéressées à présenter une offre en vue de fournir le matériel TTPO décrit ci-dessous.

CONTEXTE

L'Accord de paix global signé par le gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan le 9 janvier 2005 prévoit l'établissement d'un Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) sous le contrôle du pays. Toutefois, même si les deux gouvernements prennent en charge les coûts de fonctionnement des deux Commissions, le travail sur le terrain et les consultations ont révélé un grand besoin de renforcer les deux institutions sur les plans organisationnel et stratégique afin qu'elles puissent assumer pleinement la responsabilité d'exécuter de façon autonome le programme, à la fois au point de vue de l'établissement des politiques et dans la pratique.

Le présent énoncé des travaux énumère le matériel TTPO qui sera acheté et fourni à la CSSDDR, à Juba, au Soudan, dans le cadre de cette initiative de renforcement des capacités.

MATÉRIEL À FOURNIR

Les unités et accessoires de TTPO devant être fournis à la CSSDDR sont les suivants :

Article	Type	Qté
Unités TTPO	Disponible dans le commerce	6
Unité d'alimentation électrique de 3 kVA au total	Disponible dans le commerce	6
Unité d'alimentation sans coupure (UPS) de 3 kVA	Disponible dans le commerce	6
Points d'accès sans fil Linksys avec antennes OMNI	Disponible dans le commerce	6

Montage sur bâti en U

Disponible
dans le
commerce

6

EXIGENCES TECHNIQUES

Allocation de bande passante

- Bureaux principaux :
 - de 25 à 30 utilisateurs d'Internet
 - 4 lignes téléphoniques concurrentes
 - débit de 512 kbit/s en amont et de 512 kbit/s en aval x 2
 - allocation totale pour les deux bureaux principaux de 2 Mbit

- Bureaux sur le terrain :
 - de 15 à 20 utilisateurs
 - 2 lignes téléphoniques concurrentes
 - débit de 128 kbit/s en amont et de 384 kbit/s en aval x 7
 - allocation totale pour les deux bureaux principaux de 3,5 MM
 - bande passante totale pour le réseau de 5,5 Mbit

Spécifications du terminal TTPO :

- Bureaux principaux (Juba)
 - antenne de bande C de 2,4 m
 - système de transmission des liaisons montantes (« Block-up Converter ») de 5 watts
 - bloc-convertisseur à faible bruit
 - modem satellite à une seule voie porteuse
 - routeur Cisco 2500
 - passerelle de voix sur IP Quintum à 8 ports
 - commutateur de données à 16 ports
 - Câbles et connecteurs LMR
 - Puits de mise à la terre
 - Base de fixation avec ou sans ancrage

Spécifications du terminal TTPO :

- Bureaux sur le terrain
 - antenne de bande C de 2,4 m
 - système de transmission des liaisons montantes (« Block-up Converter ») de 5 watts
 - bloc-convertisseur à faible bruit
 - modem satellite à une seule voie porteuse
 - routeur Cisco 2500
 - passerelle de voix sur IP Quintum à 4 ports
 - commutateur de données à 16 ports
 - Câbles et connecteurs LMR
 - Puits de mise à la terre
 - Base de fixation avec ou sans ancrage

Garantie :

Les fournisseurs doivent garantir les principaux composants du matériel pour une période minimale de six mois à compter de la date de livraison. Les fournisseurs doivent décrire de façon claire et détaillée dans leur proposition le champ d'application ainsi que les exclusions de la garantie. Les fournisseurs doivent aussi fournir une liste des établissements en Afrique pouvant fournir des services de réparation en application de la garantie.

Manuels d'utilisation et d'entretien :

Le fournisseur doit fournir des manuels d'utilisation et d'entretien du matériel en arabe ou en anglais ou, encore, dans ces deux langues.

Besoins en matière de formation : Aucun.

Exigences quant à la livraison :

Le matériel TTPO doit être livré directement à Juba, au Soudan. La CCC est en pourparlers avec la CSSDDR et le PNUD au Soudan concernant la désignation d'un point de contact au Soudan qui recevra le matériel expédié et le moment exact où les livraisons devront se faire. Les fournisseurs doivent noter que les livraisons devront être exécutées dès que l'accord contractuel prendra effet, au plus tard le 31 mars 2010. La CCC fournira les coordonnées du consignataire/partie à aviser dès l'attribution du contrat.

Les offres doivent inclure les frais d'expédition sur une base DDP (« livraison droits acquittés ») pour tous les articles demandés dans le présent énoncé des travaux.